Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261026-DD_2026_126-CC

**Mairie d'AUBY**

Lancement

Travaux de requalification des espaces publics
de la Cité de la Justice (ERBM)
Lot 3 - Effacement réseaux ENEDIS
Décision n° 2026/126/MP

Publié le 27 octobre 2026

**Vu** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** les crédits inscrits au budget de la collectivité, section investissement.

Par délibération en date du 4 mars 2025, le Conseil municipal de la Ville d'Auby a décidé de confier à la SPL de l'Artois le pilotage de l'opération d'aménagement inscrite dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), portant sur la cité de la Justice et spécifiquement sur la requalification des espaces publics (la rénovation des logements étant porté par le bailleur).

En raison des orientations juridiques nouvelles, il n'est pas possible que les travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SPL de l'Artois, qui est une société publique locale, et non une collectivité territoriale.

A cet effet, au regard de cette donnée, il s'avère nécessaire que la Ville d'Auby réalise sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension d'Enedis (lot 3).

Ce lot vient compléter les lots qui seront menés sous maîtrise d'ouvrage SPL de l'Artois pour mener l'opération d'ensemble.

La SPL de l'Artois a la charge de la consultation pour les marchés pour les lots suivants :
- Lot n°1 : Voirie, Terrassement, Tranchée
- Lot n°2 : Réseaux secs, Eclairage public, Fourreaux
- Lot n°4 : Aménagements paysagers

La Ville d'Auby a la charge de la consultation pour le marché du lot n°3 « Effacement réseaux Enedis ».

**Considérant** que le montant estimé de ce lot est inférieur au seuil européen applicable aux marchés publics de travaux et qu'il peut, à ce titre, être passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261026-DD_2026_126-CC

# Mairie d'AUBY

Lancement
Travaux de requalification des espaces publics
de la Cité de la Justice (ERBM)
Lot 3 - Effacement réseaux ENEDIS
Décision n° 2026/126/MP

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1 : Objet du marché**
De lancer un marché public de travaux ayant pour objet « Travaux de requalification des espaces publics de la Cité de la Justice (ERBM) - Lot 3 Effacement réseaux Enedis ».

**Article 2 : Procédure de passation**
Le marché sera passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique, au regard de son montant estimé.

**Article 3 : Publicité**
Un avis d'appel public à la concurrence sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3**
La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

MAIRIE D'AUBY 59650

AUBY, 26/10/26

Bernard CZECH

Maire